

 Hôpitaux Universitaires Genève	Prévention et contrôle de l'infection	MEFC, MOPZ, DELS, LIUL
	Approbateur : STHA	Version 1.2
Mpox : suspicion / infection à monkeypox virus (MPXV) (variole ou poxvirose simienne)		
Processus : prise en charge patient-e	Sous-processus : VigiGerme®	Approuvé le : 02.07.2026
Prise en charge patient-e en secteur ambulatoire et hospitalisation		
Avertissement Cette procédure et les mesures de précaution à appliquer peuvent évoluer en fonction de l'épidémiologie locale et mondiale. Le service PCI se tient à disposition en cas de besoin (30989).		
Outils disponibles Requêtes de laboratoires spécifiques : Application requête ; Laboratoire ; Virologie ; Frottis cutané/muqueuses ou Frottis génital > <i>Monkeypox</i> , <i>ADN</i> , <i>PCR</i> , <i>qI</i> VigiGerme® : Agents infectieux ; maladies ; syndromes (https://vigigerme.hug.ch/ Outils pratiques)		
Mesures de précautions anticipées		
<u>Lorsque le cas est annoncé</u> Demander à la personne de porter des vêtements longs recouvrant tout le corps et un masque médical s'il-elle en a à disposition et de limiter l'apport d'affaires personnelles au strict nécessaire		
<u>Préparation du lieu d'accueil</u> • Chambre/box individuel dédié. En cas de découverte fortuite, se référer au point Bionettoyage de l'environnement au départ patient • <u>Retrait</u> des rideaux • <u>Retrait</u> de la couette du lit ; remplacer par un drap (et une couverture au besoin) • <u>Retrait</u> du matériel non essentiel à la prise charge du-de la patiente (stocks de linge, savon et autres produits, de matériel pour ponction sanguine, de matériel de papeterie, éventuel matériel prêt pour l'accueil d'un-e autre patiente, etc.) • <u>Préparer le matériel pour prélèvement virologique</u> ○ Tube de transport viral (liquide rose VTM, ex : COPAN, réf : 483910) ; Ecouvillon sécable (réf. : 480000). - Protège-tube (réf. : 58189). Sac en plastique avec fermeture hermétique • Préparer le matériel pour appliquer la filière <i>Déchets infectieux</i> • Dédier un support pour sac à linge préparé avec <u>un sac hydrosoluble</u> pour le linge ○ Sacs hydrosolubles pour le linge (sac 26x96cm-réf. 489966 ; sac 26x76cm-réf. 489360) • Préparer un sac blanc et adhésif / scellé bleu pour isoler les affaires personnelles du-de la patiente • Préparer des pochettes à vomi/urines anti-reflux à usage unique, en lieu et place de l'urinal (s'il n'y a pas de sanitaires attenants à la chambre) ○ Pochettes à vomi/urines anti-reflux, réf. 485217 • Utiliser des dispositifs médicaux à usage unique ou dédier les équipements • Préparer la solution hydro-alcoolique et les équipements de protection de personnes • Préparer le matériel et le produit spécifique pour la désinfection des surfaces (https://vigigerme.hug.ch/ Outils pratiques / Entretien de l'environnement / Liste des détergents-désinfectants) ○ <i>Tristel Fuse Surface</i>		

Mesures de précaution à appliquer dès l'accueil du-de la patiente	
Mesures de base	
ET Mesures spécifiques CONTACT PLUS et RESPIRATOIRE (prescription, signalisation, information) • Port de la protection oculaire lors de contact rapproché/prolongé avec les voies respiratoires du patient ou lors de procédure et de situation à risque d'aérosolisation des sécrétions respiratoires • Chambre/salle/ box individuel Point d'attention : retrait non contaminant des équipements de protection	
En secteur d'hospitalisation : Le-la patiente revêt le linge de l'hôpital (chemise, robe de chambre) ; toutes ses affaires personnelles sont déposées dans un sac blanc fermé par un scellé et gardé en chambre jusqu'à son départ.	
Les Mesures spécifiques ET les recommandations ci-dessous relatives à la gestion de l'environnement sont à appliquer • Dans toutes les unités de soins ou secteur hospitalisation (unités d'urgence incluses) • Dans les secteurs ambulatoires également (par ex. consultation VIH et de maladies infectieuses, dermatologie, proctologie, urologie, etc.)	
Gestion de l'environnement et du matériel	
Repas / boissons	
Aucun plateau repas ou vaisselle ne rentre dans la chambre • Servir les boissons dans un gobelet jetable • Transvaser le contenu du plateau repas dans de la vaisselle jetable avant d'être distribué au-à la patiente.	
Linges, habillages de lit, literie	
• Le linge, les draps, couvertures, etc. ne sont pas secoués. • Le linge est à déposer dans un sac hydrosoluble pour le linge. ○ Sacs hydrosolubles pour le linge (sac 26x96cm-réf. 489966 ; sac 26x76cm-réf. 489360) • Une fois fermé et à la sortie de la chambre ce sac est déposé dans un sac à linge usuel tissé et <u>directement</u> évacué par le dévaloir. • Au départ du-de la patiente la couverture est déposée dans un sac hydrosoluble pour le linge (exclusif à la couverture), l'oreiller déshabillé est introduit dans un sac hydrosoluble pour le linge (exclusif à l'oreiller) ; une fois fermé et à la sortie de la chambre chaque sac est déposé dans un sac à linge usuel tissé et <u>directement</u> évacué par le dévaloir.	
Déchets	
• Filière <i>Déchets Infectieux</i> à respecter ○ Sacs jaunes disponibles auprès des gestionnaires de matériel des services et départements	
Excreta (selles, urines, vomissures)	
En secteur ambulatoire : • Le-la patiente n'utilise pas les sanitaires communs au sein de l'hôpital • L'urinal pour les hommes est remplacé par des pochettes à vomi/urines anti-reflux à usage unique à éliminer dans la filière <i>Déchets infectieux</i> ○ Pochettes à vomi/urines anti-reflux, réf. 485217 • Le bassin de lit est habillé d'un sac poubelle jaune dont le fond est tapissé de cellulose ; le sac est fermé sur son contenu et éliminé par la filière <i>Déchets infectieux</i> ; le bassin est désinfecté après usage et préparé pour le prochain besoin	En secteur hospitalisation : • Le-la patiente utilise les sanitaires dédiés, attenants à la chambre (en aucun cas il-elle n'utilise des sanitaires communs) Si les sanitaires attenants à la chambre ne sont pas disponibles ou que le-la patiente ne peut les utiliser : • L'urinal pour les hommes est remplacé par des pochettes à vomi/urines anti-reflux à usage unique à éliminer dans la filière <i>Déchets infectieux</i> ○ Pochettes à vomi/urines anti-reflux, réf. 485217 Le bassin de lit ou de la chaise percée est habillé d'un sac poubelle jaune dont le fond est tapissé de cellulose ; le sac est fermé sur son contenu et éliminé par la filière <i>Déchets infectieux</i> ; le bassin est

	désinfecté après usage et préparé pour le prochain besoin
Equipements et dispositifs médicaux	
En secteur ambulatoire Tout le matériel, le mobilier dédié au-à la patient-e et <u>toutes</u> les surfaces touchées par le-la patient et les soignant-es pendant la consultation sont rigoureusement désinfectés avec le produit spécifique (Tristel Fuse Surface) ou par immersion dans le <i>Deconex® Instrument Plus</i> le cas échéant, après le passage de chaque patient-e	En secteur hospitalisation Aucun matériel ne sort de la chambre sans avoir été rigoureusement désinfecté avec le produit spécifique (<i>Tristel Fuse Surface</i>) pour les surfaces ou par immersion dans le <i>Deconex® Instrument Plus</i> le cas échéant après utilisation des dispositifs médicaux.
- Liste des détergents-désinfectants - Procédure Retraitement des dispositifs médicaux réutilisables (https://vigigerme.hug.ch/ >Outils pratiques /Entretien de l'environnement et du matériel)	
Bio-nettoyage de l'environnement au départ patient-e	
En secteur ambulatoire Organiser le bio-nettoyage des sols, autres surfaces, points d'eau, mobiliers de service avec le produit spécifique (Tristel Fuse Surface) en fin de journée / de consultations dédiées - Textiles éliminés par la filière <i>Déchet infectieux</i> après usage Aucun délai d'attente avant le bio-nettoyage n'est requis Aérer la salle/le box lorsque l'ouverture des fenêtres est possible L'usage des EPP par les intervenant-es est requis jusqu'à la fin du bio-nettoyage - Box de consultation dédié : A la fin de toutes les consultations de la journée : organiser le bio-nettoyage avec le produit spécifique (Tristel Fuse Surface) - Dans le cadre d'une suspicion ou d'une découverte fortuite durant la consultation, organiser un bio-nettoyage à la fin de la consultation	En secteur hospitalisation Contacter le.la chef.fe de secteur SPH (Intrahug/groupes-service-proprete-hygiene-/nettoyage) pour organiser le bio-nettoyage bi-quotidien (2x par jour) des sols, autres surfaces, points d'eau, sanitaires, mobiliers de service, mobiliers dédiés au-à la patiente selon la distribution des tâches et les protocoles d'entretien, et avec le produit spécifique (Tristel Fuse Surface) - Balai dédié / reste en chambre - Textiles éliminés par la filière <i>Déchets infectieux</i> après usage Au départ patient-e ou à la levée des Mesures spécifiques : Application de la procédure Désinfection étendue des locaux (code rouge) > Mesure spécifique – CONTACT PLUS – Hygiène de l'environnement. Aucun délai d'attente avant le bio-nettoyage n'est requis Aérer la chambre lorsque l'ouverture des fenêtres est possible L'usage des EPP par les intervenant-es est requis jusqu'à la fin du bio-nettoyage
Prélèvements microbiologiques	
Requête d'analyse : - Application requête ; Laboratoire ; Virologie ; Frottis cutané/muqueuses ou Frottis génital > <i>Monkeypox, ADN, PCR, qI</i> Transport des prélèvements : - Insérer le tube VTM dans un protège-tube. - Placer le(s) prélèvement(s) dans un sac en plastique avec fermeture hermétique à cet effet contenant du papier absorbant (p.ex Tela).	
Déclaration OFSP par le médecin en charge du-de la patiente	
Le cas confirmé est à déclarer dans les 24h. par le médecin en charge du-de la patiente selon les recommandations du service du médecin cantonal (mc-ge@hin.ch).	
Levée des Mesures spécifiques	
Sur prescription médicale	

• A l'information du diagnostic en cas de suspicion • Lorsque <u>toutes</u> les croûtes des lésions cutanées et muqueuses sont tombées en cas d'infection	
Risque d'exposition	
L'identification fortuite d'un-e patiente malade ou suspectée (et sans possibilité de confirmation/infirmation) implique une recherche des personnes exposées dans les HUG dans les 48h suivant l'identification du cas • Contacter le service santé au travail (Intrahug /groupes/service de santé au travail) <u>et</u> le SPCI (https://vigigerme.hug.ch/ > VigiGerme® / Contacts service prévention et contrôle de l'infection)	
Patient-e exposée Séjour ≥ 24h dans la même chambre/box/salle ou Le SPCI trace les patient-es exposées et transmet les informations pour les prises en charge post-expositionnelles (PEP) - Aux médecins en charge des patient-es exposées - Au service Minfect - A l'OCS en cas de patient-e non présente aux HUG lors du traçage ! En cas de durée d'exposition < 24h dans la même chambre/box/salle et - Patient-e exposée immunosupprimée ou - Procédure à risque d'aérosolisation chez le patient malade de Mpox Le médecin en charge des patients contacte le service Minfect et le SPCI	Professionnel-le exposée Contact direct avec du matériel infectieux (lésions cutanées et muqueuses, sécrétions respiratoires et autres liquides biologiques, matériel contaminé), <u>en l'absence</u> d'équipement de protection de personne approprié Les responsables des équipes établissent la liste des professionnel-les exposées (Intrahug-groupe-service de santé au travail- maladie contagieuse) et la remettent au service santé au travail qui assure leur suivi
Information complémentaire	
Contexte En mai 2022, plus de 15'000 cas ont été signalés par différents pays d'Europe, sur le continent américain (Canada, Etats-Unis, Brésil...) et australien, une épidémie mondiale qui impliquait le sous-clade IIb. Le <u>14.08.2024</u> l'OMS annonce le déclenchement d'une urgence de portée internationale face à la propagation du virus (monkeypox virus clade I) et sa maladie en Afrique de l'Est.	
Pathogène, maladie Le Mpox (est une maladie contagieuse due au ou Mpox virus (genre <i>Orthopoxvirus</i>). Le virus a la capacité de survivre dans l'environnement et sur des surfaces inertes plusieurs mois dans des conditions hostiles. La maladie se caractérise par de la fièvre, des lymphadénopathies, un syndrome grippal. De plus, dans les premiers jours, un rash maculaire apparaît le plus souvent d'abord sur les sites d'inoculation. Les lésions évoluent de manière uniforme en vésicules/pustules sur le visage, les muqueuses buccales et génitales, le tronc et les extrémités y compris sur les paumes des mains et les plantes des pieds. La période d'incubation est de 5 à 21 jours (en moyenne 8 jours) après l'exposition. Le diagnostic est confirmé par PCR sur un frottis de vésicule/pustule cutanée ou muqueuse. La maladie est généralement spontanément résolutive en 2 à 4 semaines. Une évolution sévère peut être observée chez les enfants, femmes enceintes et patient-es immunocompromis. Le taux de mortalité est estimé actuellement entre 1-10% selon l'OMS. Parmi les complications majeures de la maladie figurent des surinfections bactériennes, des pneumonies, des encéphalites et des atteintes cornéennes.	

Transmission, Contagiosité
Elle a lieu de personne à personne • Essentiellement par contact avec : ○ La peau ○ Les lésions, quel que soit le stade (macule, papule, vésicule, pustule, croûte) ○ Les liquides biologiques (comprend le contact avec les muqueuses) ○ Les surfaces et le matériel contaminés (notamment les vêtements, linges, draps, etc.) • Potentiellement par voie respiratoire La transmission verticale mère-enfant est décrite. Le virus est transmissible dès l'apparition des premiers symptômes et jusqu'à ce que toutes les croûtes soient tombées (2 à 3 semaines).
Définition de cas
Référer au document interne https://www.hug.ch/sites/interhug/files/structures/centre_maladies_virales_emergentes/mpox/definition_d_e_cas_hug.pdf
Traitement, vaccination
Contactez le service MInfect (Intrahug/Raccourcis/Ardoise de garde)
Référence
Information OCS : https://www.ge.ch/mpox Swissnoso : https://www.swissnoso.ch/fr/guidelines-publications/aperçu ECDC : https://www.ecdc.europa.eu/en/all-topics-z/monkeypox/factsheet-health-professionals#:~:text=Human%20monkeypox%20(MPX)%20is%20a,at%20the%20EU%2FEEA%20level. SF2H : https://www.sf2h.net/actualites/revue-de-litterature-monkeypox.html OMS : https://www.who.int/news/item/14-08-2024-who-director-general-declares-mpox-outbreak-a-public-health-emergency-of-international-concern